

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- afférents au conseil : 23
- en exercice : 23
- qui ont pris part à la délibération : 21

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	M. Jean-Pierre PASCAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Edouard SCHMID
M. Christian MANCIP	TRAMIER	M. Franck VALLON
Mme Chantal MOCZADLO	M. Jérémie JEAN	Mme Alexandrine MEYNAUD
M. Alain MARCELIN	Mme Carole LAURENT	M. Pierre GAC
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	Mme Geneviève SIAUD

Ont donné pouvoir :

- Mme Magali LORA à M. le Maire
- Mme Petya MARINOVA à M. Henri ANDRIEUX LOUER
- Mme Sandrine SAEZ à Mme Geneviève SIAUD

Absents : M. Sébastien Aristide BOULE, M. Gilles MANCEL

Date de convocation : 04 avril 2024

Secrétaire de séance : M. Henri ANDRIEUX LOUER

2024 PVL 092

**OCTROI DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX
ASSOCIATIONS - ANNEE 2024**

Rapporteur : Mme Christelle ABATE

Avec l'avis favorable de la commission animation vie locale réunie le 26 mars 2024, le conseil municipal est appelé à valider l'octroi des subventions communales aux associations pour l'année 2024 telles que listées dans le tableau ci-après et ce pour un montant total de **26 780.00€** (vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros).

ASSOCIATIONS	SUBV 2024
SKI CLUB	500 €
APPRENDRE DES ANCIENS	600 €
MINUSCROPIK	800 €
ANCIENS COMBATTANTS UFAC	800 €
CLUB DES ANCIENS	1 200 €
LES VOIX DU GROZEAU	400 €
COPAINS DES BOIS	300 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MALAUCENE	300 €
AQUI SIAN BEN	800 €
CYCLO CLUB	600 €
PECHE – LA GAULE DU VENTOUX	600 €
ASSOCIATION TAURINE	1 000 €
AUPRES DE MON ARBRE	400 €
RGM	9 000 €
TENNIS CLUB	3 500 €
LE POINT D'ORGUE	2 100 €
AMIS DE L'ORGUE	1 000 €
BASE ILLICO GYM	700 €
DETENTE ET LOISIRS	1 100 €
COMITE DU SOUVENIR Français	100 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE VAISON	180 €
DDEN 84	50 €
RETRO MOTO CLUB	750 €

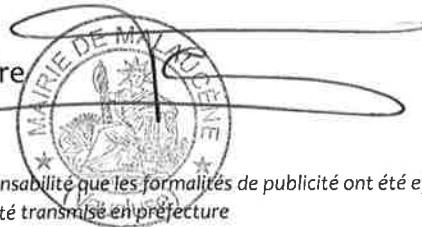
Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide

- De valider l'octroi des subventions communales aux associations pour l'année 2024 pour un montant total de 26 780.00 € (vingt-six mille sept cent quatre-vingt euros),
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture



Vu le secrétaire de séance :
M. Henri ANDRIEUX LOUER

Pour	21
Abstention	0
Contre	0

Publiée le 29 avril 2024